



Dossier de presse
Budget 2012 de la Ville de Bruxelles

Une ambition responsable

Freddy THIELEMANS
Bourgmestre de la Ville de Bruxelles

Le budget 2012 de la Ville de Bruxelles :

Une ambition responsable

Depuis le début de la législature en 2006, le budget de la Ville de Bruxelles répond à plusieurs objectifs : maintenir et améliorer le niveau des services proposés aux citoyens, investir dans l'économie locale et maintenir les finances publiques à l'équilibre.

Le budget 2012, dernier de cette législature, ne déroge pas à cette philosophie. Il investit prioritairement dans le développement d'infrastructures collectives (crèches, écoles, salles communautaires et sportives, etc.) et dans le développement de services (augmentation du nombre de policiers, développement de services décentralisés, etc.).

Enfin, le budget 2012 prévoit une situation à l'équilibre. Loin du simple effet d'annonce, cet équilibre est réel, comme le furent les équilibres budgétés précédemment. Les comptes ont en effet montré, depuis 2006, des résultats toujours au moins aussi favorables que ce qui était inscrit au budget.

**UN BUDGET AMBITIEUX QUI INVESTIT POUR LES CITOYENS
SANS LES METTRE A CONTRIBUTION**

Surmonter le contexte économique sans augmenter les impôts

Le contexte économique actuel est difficile, tout le monde en conviendra. Les gouvernements fédéraux et régionaux doivent couper dans leurs dépenses et trouver de nouvelles recettes. Les citoyens ont de plus en plus de mal à boucler leurs fins de mois. La Ville de Bruxelles n'échappe pas à ce climat de crise financière même si elle est moins touchée que les autres niveaux de pouvoir.

« Pourtant, la philosophie budgétaire que nous avons appliquée depuis 2006 nous permet aujourd'hui de continuer à investir pour les citoyens sans leur en faire payer la facture, explique Freddy Thielemans, Bourgmestre en charge des finances. Nous n'avons pas augmenté notre additionnel à l'IPP depuis 2000 (il reste le plus bas de la Région) et nous n'augmenterons aucune taxe. Malgré tout, nous parvenons encore à développer nos services et à recruter du personnel supplémentaire. C'est essentiel quand on veut, comme nous, mener une politique sociale ambitieuse au service des citoyens et de l'économie locale »

Investir au service des Bruxellois

« Depuis plusieurs années, nous menons un travail de fond sur les recettes et analysons l'opportunité de la moindre dépense, explique Freddy Thielemans. Nous évaluons, par exemple, l'opportunité du remplacement de chaque membre du personnel lors d'un départ. Ce qui ne nous empêche pas de recruter des agents supplémentaires lorsqu'un service à la population le requiert. Cette stratégie s'avère bel et bien payante. »

Et elle permettra de consentir des investissements en 2012 dans les domaines où l'action publique se révèle la plus nécessaire :

- La création de nouveaux logements, crèches, écoles et autres infrastructures d'utilité publique ;
- Le développement des services aux citoyens et leur décentralisation;
- Le maintien des emplois publics et le recrutement de personnel supplémentaire dans les services où la nécessité a été démontrée (ex : zone de police) ;
- Le soutien à l'économie locale par des investissements ciblés ;
- Le développement de grands projets de ville tels que le réaménagement du plateau du Heysel (Néo) ou celui de la dynamisation du centre-ville.

LES GRANDS AXES DU BUDGET 2012

Enseignement et jeunesse

Dépenses courantes : 246,2 M€
Investissement : 41,6 M€

Première priorité budgétaire depuis 2006, l'investissement dans le secteur de l'encadrement et de la formation de la jeunesse continue à mobiliser près d'un tiers du budget global de la Ville. Le budget 2012 prévoit des investissements importants. Parmi ceux-ci, citons la construction de deux crèches, la création d'un projet pilote d'encadrement de la petite enfance ainsi que les constructions, agrandissements et rénovations de plusieurs écoles. En tout, la Ville de Bruxelles créera 88 places supplémentaires dans les crèches pour 2012 et lancera la construction de plusieurs crèches pour une capacité totale d'une centaine de places supplémentaires. Quant aux établissements scolaires maternelles, primaires et secondaires, ils verront leur capacité augmenter de 384 places en 2012 et de nouveaux travaux démarreront pour une capacité supplémentaire de 648 élèves.

Sécurité et prévention

Dépenses courantes : 112,7M€

Des investissements conséquents sont consentis depuis le début de la législature pour améliorer les services de prévention et d'intervention et permettre ainsi d'améliorer la convivialité dans la ville. Ces investissements continueront en 2012 avec l'arrivée récente d'une septantaine d'agents et d'inspecteurs de police supplémentaires.

Mais les investissements concerneront également l'ASBL BRAVVO, en charge de la prévention, pour lui permettre notamment de continuer les aménagements du nouveau bâtiment central rue de la Caserne, de lancer un nouveau système informatisé de relevé des rapports des agents de terrain et d'améliorer la visibilité des gardiens de la paix par un nouvel uniforme.

Logement

Investissement (Ville + Régie + CPAS): 148,7 M€

Objectif fixé en 2006 et porté par la majorité dans son ensemble, le « Plan 1000 logements » continue sa progression en 2012. Grâce au travail conjoint de la Régie foncière, du CPAS et des Contrats de quartier, ce ne sont pas moins de 627 logements qui seront ainsi inaugurés, tandis que 642 autres logements démarreront ou poursuivront leurs travaux de construction.

Dans le cadre du Projet X, l'effort de rénovation des logements existants se poursuit également, qu'il s'agisse de logements publics ou privés. Ce projet permet à des locataires défavorisés de rester dans leur logement qui est pris en gestion par le pouvoir public après rénovation de celui-ci, sans subir d'augmentation de loyer. En tout, ce sont près de 254 logements qui seront rénovés de manière durable par ce canal.

Emploi et développement économique

Personnel : 336 M€
Dépenses courantes : 2,4 M€

Politique transversale puisqu'elle permet d'assurer tant l'épanouissement des citoyens que la relance de l'économie, voire la sécurisation des quartiers, la mise à l'emploi constitue une des priorités du budget 2012. Avec ses quelque 7.000 employés, la Ville de Bruxelles reste d'ailleurs un des plus grands pourvoyeurs d'emplois de la Région.

L'investissement dans les maisons de l'emploi, les foires aux jobs et les formations professionnalisantes continuera en 2012 pour permettre aux plus jeunes de s'intégrer dans le marché du travail.

L'investissement dans la politique touristique (grands événements et soutien au secteur) créera pour sa part des emplois non délocalisables et provoquera des retombées financières pour tous les secteurs.

Enfin, les grands projets de développement créeront à leur tour des milliers d'emploi. A titre d'exemple, le projet Néo (réaménagement du plateau du Heysel) devrait permettre, à terme, la création de 3.000 emplois.

Propreté

Dépenses courantes : 24,7 M€
Investissement : 4,5 M€

Si beaucoup d'efforts ont déjà été consentis en matière de propreté depuis le début de la législature, il n'en ira pas différemment en 2012. Ainsi, le budget permettra de renforcer l'efficacité des équipes en place notamment via l'achat de nouvelles machines (balayeuses, épanduses, bennes à immondices), le placement de toilettes publiques supplémentaires ainsi que de mobilier urbain approprié.

Infrastructures et espaces publics

Dépenses courantes : 46,2 M€
Investissement : 24,3 M€
Contrats de quartier : 12 M€

Poste primordial parce que transversal et porteur d'avenir, le budget consacré aux Contrats de quartier continue à augmenter. En cause, l'efficacité de cette coordination des opérations qui touche tous les domaines de la revitalisation urbaine : création et rénovation de logements, de voiries et d'infrastructures publiques, organisation d'actions d'insertion socio-professionnelle, opérations de propreté, etc.

En 2012, les 5 contrats de quartier en cours (Roupe, Masui, Les Quais, Maison Rouge, Jardin aux Fleurs) continueront leurs opérations pour un budget total de 138 M€. Un septième dossier sera introduit auprès de la Région.

Des grands travaux urbanistiques sont également prévus hors des Contrats de quartier. Citons entre autres le réaménagement de nombreux espaces publics (ex : place de la Monnaie), d'espaces verts (ex : le Craetbos) ou encore l'élargissement de la zone piétonne.

Offre culturelle, touristique et sportive

Dépenses courantes : 47,8 M€
Investissement : 10,8 M€

Les politiques culturelle, touristique et sportive sont incontournables de par ce qu'elles apportent en épanouissement individuel et collectif, en création d'emplois et de retombées économiques. La Ville continuera donc à être un moteur de la vie culturelle et sportive bruxelloise en investissant notamment dans le développement de ces infrastructures (ex : le centre sportif de Neder-Over-Hembeek, la maison de la Mode et du Design, etc.).

Le développement de projets à portée culturelle et touristique dans le Dexia Art Center et la Bourse participe également à cette politique et constitue un levier économique et culturel de grande envergure pour le centre-ville.

Enfin, de nouveaux investissements permettront de perpétuer et de réinventer les événements de la Ville de Bruxelles comme Plaisirs d'Hiver, le Brussels Summer Festival et Bruxelles Les Bains.

Développement durable

Fixé comme priorité transversale durant toute cette législature, le développement durable a été concrétisé sous la forme de l'Agenda 21 local de la Ville de Bruxelles. S'il est impossible de déterminer l'investissement global lié à cette politique, on peut citer plusieurs actions concrètes qui seront menées en 2012: amélioration de la performance énergétique des grands équipements et d'ensembles de logements, gestion du parc automobile, mobilité du personnel de la Ville, etc.

Du côté des recettes, il faut d'ailleurs noter que la mise en place de la cellule Energie et le travail sur le comportement des usagers des bâtiments publics ont permis de réduire considérablement les dépenses en 2011. Ce travail de chasse aux dépenses énergétiques se poursuivra en 2012.

LE BUDGET 2012

Budget ordinaire (dépenses courantes)	676.694.131,66 €
Budget extraordinaire (investissements)	98.937.755,00 €

Une part conséquente de ces investissements est financée par des subsides, ce qui réduit le montant net à charge de la Ville à **84.254.564,00 €**, soit un niveau qui reste ambitieux mais néanmoins significativement moins élevé qu'en 2010 et 2011 pour que les ambitions d'aujourd'hui ne soient pas le fardeau financier de demain.

Au budget propre de la Ville de Bruxelles, s'ajoutent ceux de ses entités. Voici les budgets des plus importantes d'entre elles:

Budget de la Zone de Police	185.000.000 €
Budget du CPAS	259.485.600 €
Budget d'investissement du CPAS	228.304.100,00 €
Budget d'investissement de la Régie foncière	+/- 96.000.000€



**DÉTAIL
DU
BUDGET
2012**

A - BUDGET ORDINAIRE

Les dépenses du budget ordinaire

Les dépenses de la Ville peuvent être réparties en quatre grandes catégories :

DÉPENSES	Budget 2012	%
Personnel	336.269.753,47 €	49,69%
dont personnel enseignant subventionné	142.250.000,00 €	21,02%
Personnel hormis personnel enseignant	194.019.753,47 €	28,67%
Frais de fonctionnement	73.274.650,95 €	10,83%
Transferts	200.847.544,11 €	29,68%
Dette	68.302.183,13 €	9,80%
Total	676.694.131,66€	100,00%

Abstraction faite du salaire des enseignants subventionnés (dont le salaire est versé par la Fédération Wallonie-Bruxelles), les dépenses de 2012 augmentent de 2,3% par rapport à 2011.

Compte tenu d'une inflation d'environ 1,8%, de l'augmentation des charges de pensions de 1% et d'une croissance de certaines dotations obligatoires, nous pouvons affirmer qu'un effort considérable a été consenti afin de maîtriser les dépenses.

FRAIS DE PERSONNEL

Ce sont notamment les ressources en personnel qui permettent à la Ville de mettre en œuvre sa politique et d'offrir des services diversifiés. La Ville de Bruxelles est, avec près de 7.000 employés, en ce compris le personnel enseignant de la Ville mais en dehors du personnel de la Zone de Police, CPAS et asbl communales, un important pourvoyeur d'emplois dans la Région bruxelloise.

Le poste des dépenses de personnel reste donc logiquement le plus important.

Il représente 49,69% des dépenses ordinaires, paiements directs aux enseignants compris et 36,18 % des dépenses ordinaires sans le paiement direct.

Les dépenses de personnel connaissent, par rapport au budget 2011 et abstraction faite des dépenses du personnel enseignant subventionné, un taux de croissance de $\pm 2,5\%$ qui s'explique notamment par l'augmentation des cotisations patronales des pensions pour les statutaires (+ 1%) et par l'indexation des salaires, le prochain saut d'index étant prévu pour le début de l'année prochaine.

Enfin, la politique d'emploi de la Ville permettra le maintien de l'emploi ainsi que l'engagement d'un certain nombre de membres du personnel supplémentaires. Par contre, nous resterons attentifs quant à l'utilité et des remplacements lors des départs à la retraite et aux opportunités de remplacer à cette occasion une fonction par une autre.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ne représentent qu'une partie limitée des dépenses courantes (10,83 %). Elles connaissent une augmentation de 1.896.211,91€ par rapport au budget de 2011.

Cette augmentation est majoritairement liée à l'augmentation des prix de l'énergie. L'impact de cette augmentation a été fortement atténué par un travail sur la consommation d'énergie.

DÉPENSES DE DOTATIONS OU DE TRANSFERTS

Les dotations versées ou les dépenses dites "de transfert" sont les montants que la Ville transfère à d'autres acteurs dans le domaine public ou privé, afin d'équilibrer leur budget ou de soutenir leur fonctionnement. En effet, la Ville doit, légalement, intervenir dans le financement des instances locales comme les zones de police, le CPAS, les hôpitaux publics et les fabriques d'église.

L'ensemble de ces transferts représente \pm 30 % des dépenses totales ordinaires. La dotation pour le CPAS s'élève à 56.896.100,00 € (sur un budget total du CPAS de 259.485.600 €), la dotation pour la zone de police à 101.500.000,00 € (sur un total de 185.000.000 €) et la dotation pour les fabriques d'église à 190.000 €.

DÉPENSES LIÉES À LA DETTE

Afin de financer les dépenses d'investissements inscrites au service extraordinaire (travaux, achats, maintenances ...), la Ville contracte des emprunts. Le remboursement de ces emprunts et les charges d'intérêts qui vont de pair constituent les principaux composants des dépenses liées à la dette.

La charge de la dette représente 9,80% des dépenses totales. Les dépenses d'investissement volontaristes mais maîtrisées permettent à la Ville de garder ce niveau de charge de dette constant depuis plusieurs années.

Les recettes du budget ordinaire

Les moyens financiers de la Ville se structurent autour de trois types de recettes :

RECETTES	Budget 2012	%
RECETTES FISCALES	247.281.220,13 €	36,54%
Taxes additionnelles	189.642.620,13 €	28,02%
Taxes communales	57.638.600 €	8,52%
FONDS ET SUBSIDES	370.898.547,69 €	54,80%
Dotation fédérale	104.445.000,00 €	15,43%
Dotations générales régionales	47.596.652,27 €	7,03%
Personnel enseignant subventionné	142.250.000,00 €	21,02%
Autres transferts	76.606.895,42 €	11,32%
RESSOURCES PROPRES	58.547.345,86 €	8,65%
Prestations (horodateurs, concessions, etc.)	43.722.596,19 €	6,46%
Dividendes et intérêts	14.824.749,67 €	2,19%
Dont dividendes gaz - électricité	14.005.900,00 €	2,07%
Prélèvements	0,00 €	0,00%
Total	676.727.113,68 €	100,00%

Les recettes courantes (en ce non compris les recettes liées au paiement direct des enseignants) connaissent une augmentation d'environ 2,4% par rapport au budget 2011.

LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales constituent toujours la principale source de financement de la Ville, soit un montant de 247.281.220,13 €, ce qui représente 36,5% des recettes totales.

Environ 77 % des recettes fiscales proviennent de trois taxes additionnelles et les 23 % restants proviennent des taxes communales.

Taxes additionnelles

La taxe additionnelle au **précompte immobilier** constitue la recette la plus importante de la Ville. Elle augmente de plus de 5% par rapport à 2011. Ceci s'explique notamment par la collaboration développée entre la Ville de Bruxelles et le SPF Finances via la cellule Cadastre du département des Finances.

Par ailleurs, la Ville agit proactivement afin d'éviter une trop grande dépendance aux informations fournies par le SPF Finances qui gère cette taxe. Une cellule spécifique a récemment été créée à la Ville afin de prendre en main le travail de collecte des données et d'éviter ainsi toute perte de recettes liée à un fonctionnement trop lent de l'administration fédérale.

Le revenu de la taxe additionnelle à **l'impôt des personnes physiques** s'élève à 23.812.091,12 € en 2011, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2011.

Il faut noter que la Ville de Bruxelles **n'a pas augmenté son taux IPP** qui, établi à 6%, reste donc au taux le plus bas de la Région bruxelloise.

Le revenu de la taxe additionnelle à la **taxe de circulation** s'élève à 1.858.529,01 €, soit précisément le même montant qu'en 2011 puisqu'il n'y a eu aucune indexation prévue par le pouvoir fédéral.

Taxes communales

Les revenus découlant des taxes communales (57.447.600,00 €) sont également en augmentation par rapport à 2011 (54.263.443,48 €), alors que les taux d'imposition n'ont progressé pour aucune taxe.

Cette hausse s'explique notamment par une intensification de la lutte contre les immeubles à l'abandon.

FONDS ET SUBSIDES REÇUS

Les recettes de fonds et les subsides provenant des pouvoirs publics supérieurs représentent, ensemble, la deuxième source de financement de la Ville.

Les **recettes de fonds** se caractérisent par un ensemble de dotations générales non affectées (dont la dotation régionale et fédérale).

Les **subsides**, quant à eux, sont destinés au financement de multiples dépenses spécifiques (comme les subventions destinées à l'enseignement, aux bibliothèques, à la politique des grandes villes ...).

La dotation fédérale à la Ville de Bruxelles

Pour rappel, la dotation fédérale est passée de 63.594.604 € en 1989 à 104.445.000 € en 2012, soit une augmentation de 64,2%. Sur la même période, le budget ordinaire de la Ville de Bruxelles est passé de 320.000.000 € à +/- 677.000.000 €, soit une augmentation de plus de 111%.

Cela signifie que la part de la dotation fédérale dans l'ensemble des recettes de la Ville est passée de +/- 20% en 1989 à 15,43% en 2012. La part de la dotation fédérale est donc en baisse constante.

Si l'inflation joue un rôle prépondérant dans cette évolution, le statut de « multicapitale » de la Ville de Bruxelles a fortement participé à l'évolution de nombreuses dépenses sur la période de 1989 à 2012.

Même si la Ville est pleinement consciente des difficultés budgétaires que l'Etat fédéral a dû surmonter ces dernières années, on ne peut manquer de souligner l'urgence qu'il y a à augmenter la dotation fédérale de manière à revenir à sa part initiale dans le budget de la Ville, soit 20 %.

L'adoption de cette juste mesure représente un montant supplémentaire d'environ 30.000.000 €.

Fonds de la Région bruxelloise

Outre la dotation générale octroyée par la Région à la Ville, plusieurs subventions régionales interviennent dans le financement des missions de services publics de la Ville de Bruxelles.

Par exemple, dans le cadre de l'ordonnance visant à améliorer la situation budgétaire des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles se voit octroyer 2.140.043,00 €.

Les critères de répartition de cette contribution ont été modifiés en 2010. Ils incluent désormais des critères liés à l'essor démographique ainsi qu'au parc de logements à gestion publique.

C'est ainsi que la Ville se voit récompensée des efforts investis depuis de nombreuses années dans la construction de logements puisque le montant prévu en 2012 est largement supérieur à celui perçu en 2009, sur base des anciens critères (1.367.272,00 €).

Autres subsides et transferts

Grâce à la politique proactive et systématique de recherche de subsides menée depuis plusieurs années dans une optique de bonne gestion, les autres subsides et transferts connaissent une augmentation de 2 %.

RESSOURCES PROPRES

Les recettes propres, définies comme les recettes générées par l'activité ou le patrimoine communal, comprennent les recettes de prestations et les recettes de dette.

Les recettes de prestations

Elles regroupent les recettes récurrentes provenant des biens communaux et des services rendus à la population. Sans augmenter les tarifs pour les citoyens (garderie, loyers, ...), les recettes de prestations augmentent par rapport à 2011 de 4%. Ceci est dû principalement à l'augmentation des recettes de concessions et de rétributions pour le passage de conduites dans le sol de la Ville.

Les recettes de dette

Il s'agit des recettes liées à des placements (intérêts) et actions (dividendes), par exemple.

Elles diminuent globalement de 38.504,21€ par rapport à 2011.

B - BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire regroupe les investissements consentis par la Ville (achats de bien immobiliers, etc.) qui dépassent le cadre normal des dépenses courantes de fonctionnement et de personnel.

Au budget 2012, les dépenses du budget extraordinaire sont inscrites pour un montant total de 98.937.785 €. Les recettes prévues en subsides sont de 14.654.021,00 €, ce qui porte la charge nette du budget extraordinaire à 84.254.564,00 €.

Il faut ajouter à cela les efforts d'investissement du CPAS (228.304.100,00 €) et de la Régie foncière de la Ville (38.400.000 €).

Par ailleurs, le montant total net des investissements diminue légèrement par rapport à 2011 afin de ne pas alourdir la charge de dette à long terme. Pour autant, la Ville de Bruxelles ne se contente pas de gérer le patrimoine existant.

Pour preuve les importants investissements consentis en 2012 dans le cadre du budget extraordinaire :

- 2 crèches (Hectolitre, Maison Rouge) et le lancement d'un projet pilote d'accueil de la petite enfance ;
- La construction, la rénovation et l'agrandissement de plusieurs établissements scolaires (ex : Batellerie);
- Le (ré)aménagement de 3 centres sportifs ;
- Le réaménagement de l'espace public (ex : Square Ambirorix et rue du Midi) ;
- La rénovation du centre culturel Utopia, etc.

« Le budget extraordinaire prévu pour 2012 nous permettra de continuer à investir pour répondre aux besoins de la ville, conclut Freddy Thielemans. C'est une ambition clairement affichée de soutien aux Bruxelloises et aux Bruxellois ainsi qu'à l'économie locale. Ceci étant, l'investissement est plus limité que pour les exercices précédents et ce en raison des efforts budgétaires à consentir en cette période de crise financière. Notre ambition est donc réelle mais raisonnable. »

Infos complémentaires:

Nicolas Dassonville

0475/60.82.42 – 02/279.50.17

Nicolas.Dassonville@brucity.be